APPEL À CANDIDATURES « INNOVER EN FAVEUR DES TRANSITIONS »



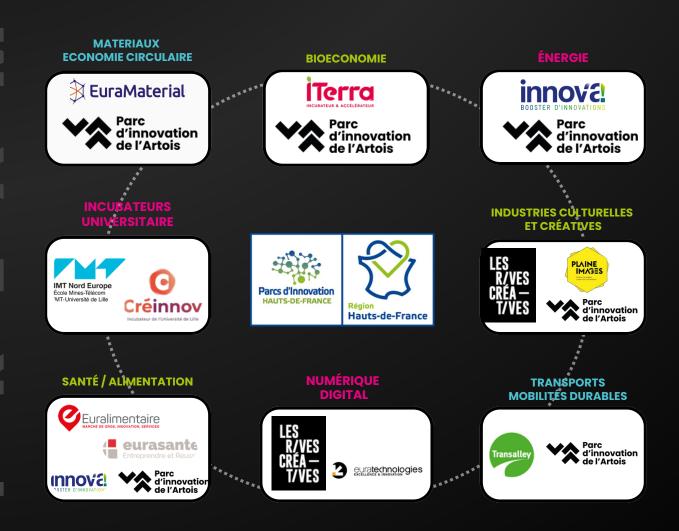
Parc d'innovation de l'Artois

LE HUB DE L'ÉCO-TRANSITION EN HAUTS-DE-FRANCE

I. LES PARCS D'INNOVATION LABELLISÉS HAUTS-DE-FRANCE

Les Parcs d'innovation sont des **structures d'accueil thématiques dédiées à la création, au développement et à l'implantation d'activités innovantes et d'industries d'avenir.** Ce sont des lieux de rencontre entre la recherche et l'innovation au service du développement des entreprises de hautes technologies. Le territoire dispose de 14 sites d'excellence, labellisés par la Région "Parcs d'innovation Hauts-de-France".

Ils sont localisés à proximité de campus universitaires, de centres de ressources et d'entreprises du même secteur et spécialisés dans des thématiques et des secteurs spécifiques. **Ces parcs offrent des services mutualisés** (accueil, hébergement, mentoring, formations, animation et promotion) pour l'accompagnement de projets d'innovation ayant pour vocation le développement d'entreprises innovantes, le transfert de technologies et le développement de R&D au bénéfice d'entreprises régionales.



II. LE PARC D'INNOVATION DE L'ARTOIS

Labellisé par la Région Hauts-de-France en 2021, le Parc d'innovation de l'Artois s'appuie sur un réseau de lieux emblématiques (à Lens, Oignies et Béthune) et d'équipes coordonnées qui ont pour mission de détecter, accompagner, développer et accélérer des porteurs de projets ou des entreprises souhaitant innover en faveur de l'éco-transition sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois.



Démonstrateur de Rev3, le Pôle métropolitain de l'Artois fait le pari de la Troisième Révolution industrielle. Le charbon en a fait le leader de l'énergie pendant près de deux siècles. Aujourd'hui, l'objectif est de se mobiliser autour de l'efficacité industrielle et logistique, des énergies renouvelables, des nouveaux matériaux, du digital, de la culture, de l'économie du sport... pour un territoire vert, attractif et inspirant!

Ainsi, le Parc d'innovation de l'Artois est dédié majoritairement aux filières de l'éco-transition. L'innovation recherchée peut être technologique mais aussi sociale.

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

I. UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT 360°

Vous souhaitez participer à la construction d'un avenir durable ? Vous avez une idée ou un projet de startup en lien avec l'éco-transition ? Vous souhaitez vous implanter ou développer votre activité sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois ?

Les réponses reçues à cet appel à candidatures permettront au Parc d'innovation de l'Artois de sélectionner les membres de sa prochaine promotion d'incubation.

Dans ce cadre, le Parc d'innovation de l'Artois vous proposera de bénéficier d'un accompagnement à la structuration de votre projet sous la forme d'un programme pluridisciplinaire et sur-mesure, individuel et collectif, pendant une durée de 12 mois, incluant une diversité de temps forts pour booster votre business, notamment :



Des animations (ateliers thématiques, visites d'entreprises, temps conviviaux...)



Une mise en réseau avec les partenaires de la Communauté Innovinartois, regroupant une centaine d'acteurs issus des mondes de l'innovation, de l'entrepreneuriat ou encore de l'éco-transition



Des temps forts politiques



Des événements de networking



Pour les projets les plus prometteurs, une place exposant à Viva Technology, le salon Européen de la tech et des startups ainsi qu'à d'autres salons locaux et régionaux!

Tout au long du parcours, des experts vous guideront pour structurer votre projet et vous aideront, entre autres, à :



Entreprendre dans une société en transition



Structurer la vision stratégie de votre projet



Structurer la vision économique de votre projet



Structurer la vision financière de votre projet

II. PRÉSENTATION DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'Appel à candidatures « Innover en faveur des transitions » est organisé par le Pôle métropolitain de l'Artois, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et il est animé par le groupement EY/Entreprises & Cités (via sa structure dédiée RSE Inside).

Il a pour objet le soutien à la création et l'implantation d'entreprises innovantes (startups) en cohérence avec les priorités présentées cidessous:







Numérique



Économie du sport et de la santé



Habitat nouvelle génération



Énergies renouvelables



Mobilité du futur



Industrie numérique, créative et culturelle



Agriculture durable et innovante

Attention : Le lien avec la thématique de l'éco-transition (marqueur du territoire) doit être formellement démontré.



III. PARTICIPANTS

L'incubateur a pour vocation d'accompagner les personnes, porteuses d'un projet de création d'entreprise innovante jusqu'à la création de leur entreprise.

Peuvent candidater les personnes (salariés, demandeurs physiques d'emploi, étudiants. chercheurs. porteurs de projets issus d'une démarche d'intrapreneuriat développée au sein d'entreprises innovantes de la région ou d'une dynamique collective telle que les Hackatons, les BootCamps....) ayant un projet de création d'entreprise innovante dont l'activité sera mise en œuvre dans la région Hauts-de-France, et dont le siège social se localisera sur le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois.

Une attention particulière sera apportée aux projets déposés par les résidents du territoire du Pôle métropolitain de l'Artois. **Un seul dossier peut être déposé par projet.**

Ne peuvent candidater:

- Les membres du jury et de la commission technique sollicités dans le cadre du présent concours
- Les experts sollicités dans le cadre du présent concours.

IV. SÉLECTION DES PROJETS

Les candidats sont invités à **soumettre leur candidature sous la forme d'un dossier type qui décrira leur idée ou leur projet**. Une première sélection sera réalisée sur dossier par l'opérateur du Parc d'innovation. Les porteurs de projet présélectionnés seront ensuite conviés à un échange avec l'opérateur.

Les candidats dont les dossiers seront sélectionnés par l'opérateur et à un stade de maturité suffisant seront invités à **présenter leur projet devant le jury de sélection de l'incubateur** composé du réseau de partenaires du Parc d'innovation de l'Artois. Le jury est souverain. Aussi, ses décisions n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Lien avec la thématique de l'éco-transition ;
- Motivations de l'entrepreneur et la cohérence homme/projet ;
- Caractère innovant du projet (technologique, social, business model...);
- Avantages concurrentiels (caractère différenciateur du projet);
- Cohérence du projet : faisabilité économique, commerciale, technique, juridique et financière
- Potentiel de développement ;
- Potentiel de création d'emplois ;
- Qualité de l'équipe ;
- Disponibilité de l'équipe pour participer au programme d'incubation (rencontres collectives et individuelles).

VI. COMPOSITION DU JURY

Le jury du comité de sélection de l'incubateur sera constitué sur l'initiative du Parc d'innovation de l'Artois par son représentant. Il sera composé d'un ou plusieurs représentants de chacune des structures citées ci-après :

- Un représentant de la Région Hauts-de-France,
- Un représentant d'Hauts-de-France Innovation Développement,
- Un représentant du Pôle métropolitain de l'Artois,
- Un représentant de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane,
- Un représentant de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin,
- Un représentant de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Un représentant d'Entreprises et Cités (via sa structure dédiée RSE Inside),
- Un représentant d'EY.

Tout autre expert qui sera jugé pertinent pourra être associé à ce jury par le Parc d'innovation de l'Artois.

La présélection des dossiers à présenter au jury sera réalisée par l'opérateur du Parc d'innovation de l'Artois et spécifiquement par des spécialistes de l'accompagnement de projets innovants d'Entreprises & Cités (via sa structure dédiée RSE Inside).

I. DOSSIER DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Un dossier type est à renseigner en ligne. Il pourra être associé à tout document sur le projet ou sur l'entrepreneur que le candidat jugera utile pour renforcer la qualité de son dossier. Les candidats devront obligatoirement fournir un curriculum vitae. Les candidatures pourront être déposées sur le site internet prévu à cet effet :

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives sont à adresser par courrier électronique **au plus tard le 31 Octobre 2024 à :**

Estelle DELECOURT, Responsable Animation Opérationnelle du Parc d'innovation edelecourt@rse-inside.org - 07 88 92 97 74

Lancement de l'appel à candidatures :

2 septembre 2024

Date limite de dépôt de candidature :

31 octobre 2024

Présentation du projet au jury :

12 novembre 2024

Démarrage du programme d'incubation:

28 novembre 2024



2

3



III. CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ ET DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Ne seront pas recevables :



Les projets soumis hors délais ;



Les dossiers incomplets;



Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis);



Les projets qui intégreraient des aspects contraires à la loi, à la réglementation applicable ou à la déontologie de l'activité concernée.

Ne sont pas éligibles :



Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à candidatures;



Les projets sans porteur de projet identifié.

CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déià à traiter informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer autorisation préalable candidat à la condition que lesdites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, l'organisateur est autorisé, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- À communiquer à la presse et à publier sur son site, la dénomination sociale et le nom des candidats;
- À rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

DROITS À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, le Parc d'innovation de l'Artois, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet, les candidats **autorisent le** Parc d'innovation de l'Artois, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire du Parc d'innovation de l'Artois ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quels que soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, l'information et la promotion l'appel à projets. lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer l'événement lancement l'incubation et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.

MODIFICATIONS & ACCEPTATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à projets et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Toute entreprise, équipe ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.







Pour toute question relative à cet appel à candidatures :

Estelle DELECOURT
Responsable Animation Opérationnelle
edelecourt@rse-inside.org
07 88 92 97 74







https://investinartois.fr/le-hub-de-leco-transition-en-hauts-de-france/

Labellisé par :

Porté par :





entreprisesetcités





